

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON
MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir : 1

Absents : 3

SEANCE DU 16 MARS 2021

=====

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 16 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2021

Madame la Vice-Présidente expose que Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- **Fonctionnement** :

L'exécution de l'année 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 10 103.79 €.

Or, à cette somme, il convient de déduire les rattachements de l'année 2020 qui n'ont pas été pris en charge par le trésorier et qui pour des raisons techniques n'ont pu être intégrés, le compte de gestion ayant été transmis à la DGFIP. Par conséquent, les dépenses non rattachées seront prises en charge par le budget 2021 (chapitre 65).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20210316-2021-03-16D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021

Affichage : 19/03/2021

La vice-présidente, Véronique VIENOT

Si les rattachements avaient été intégrés, la section de fonctionnement aurait été en déficit d'environ 600 €.

Les principales ressources du CCAS sont constituées pour sa partie la plus importante d'une subvention municipale à laquelle s'ajoute le tiers du produit des concessions vendues au cimetière communal.

- **Investissement :**

Le solde de l'année 2020 laisse apparaître un excédent de l'ordre de 766.64 € soit un excédent cumulé de 4 416.25 €.

Le Budget Primitif 2020 pourrait être de 157 909.57 € en dépenses et recettes de fonctionnement et de 11 028.25 € en investissement.

Compte tenu du montant de l'excédent cumulé de l'année 2020 et dans un souci de sincérité budgétaire, la subvention de la commune pourrait être de 104 250 € afin de permettre au C.C.A.S. de poursuivre son action de prévoyance et d'entraide, d'intensifier les aides directes locales aux plus démunis. Par ailleurs, en 2021, sera initiée l'analyse des besoins sociaux de la commune dans le cadre du groupement de commandes avec le CCAS de Toulon.

Les orientations sont détaillées dans le rapport joint à la présente délibération dont une copie a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, à travers un vote, de **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT Vice-Présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire.

DECIDE à l'unanimité de PRENDRE ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Pour extrait conforme, le 17 mars 2021.

Signé :

La vice-présidente,
Véronique VIENOT